

## Délibération de la Commission de régulation de l'énergie du 27 septembre 2012 portant vérification de la conformité du barème proposé par Enerest au 1<sup>er</sup> octobre 2012 à la formule tarifaire fixée par l'arrêté du 23 décembre 2011

Participaient à la séance : Philippe de LADOUCKETTE, président, Olivier CHALLAN BELVAL et Michel THIOILLIERE, commissaires.

Conformément au décret n° 2009-1603 du 18 décembre 2009 relatif aux tarifs réglementés de vente de gaz naturel, la Commission de régulation de l'énergie (CRE) a été saisie par Enerest, le 10 septembre 2012, d'une proposition de barème pour ses tarifs réglementés de vente de gaz naturel en distribution publique et à souscription au 1<sup>er</sup> octobre 2012. Ce barème figure en annexe de la présente délibération.

### 1. Barème proposé par Enerest

Par rapport au barème en vigueur, applicable depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2012, le barème proposé répercute l'évolution des coûts d'approvisionnement d'Enerest depuis cette date, estimée par le fournisseur à 0,006 c€/kWh en application de la formule en vigueur.

### 2. Observations de la CRE

L'arrêté du 23 décembre 2011 a fixé la formule de calcul de l'évolution du coût d'approvisionnement d'Enerest, qui a exercé son éligibilité.

La CRE a vérifié que l'application de cette formule entre le 1<sup>er</sup> juillet 2012 et le 1<sup>er</sup> octobre 2012 correspond à une hausse de 0,006 c€/kWh.

### 3. Conclusion

La CRE constate que le barème proposé par Enerest est conforme à la formule tarifaire fixée par l'arrêté du 23 décembre 2011.

La présente délibération sera publiée au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 27 septembre 2012

Pour la Commission de régulation de l'énergie,  
Le président,

Philippe de LADOUCKETTE

**ANNEXE**  
**Tarifs de vente du gaz naturel d'Enerest**  
**applicables au 1<sup>er</sup> octobre 2012 (hors TVA et hors CTA)**

**Strasbourg**

TARIFS	RIX
Tarif A	
Abonnement mensuel en €	5.62
Prix du kWh en c€/KWH	9.020
Tarif B	
Abonnement mensuel en €	5.62
Prix du kWh en c€/KWH	7.034
Tarif C	
Abonnement mensuel en €	10.10
Prix du kWh en c€/KWH	5.610
Tarif C+	
Abonnement mensuel en €	14.04
Prix du kWh en c€/KWH	5.131
Tarif B2I	
Abonnement mensuel en €	17.01
Prix du kWh en c€/KWH	4.981
Tarif B2S	
Abonnement mensuel en €	75.32
Prix du kWh d'hiver en c€/KWH	4.922
Réduction du prix d'hiver en c€/KWH >1GWH/an	-0.100
Prix du kWh d'été en c€/KWH	4.362
Réduction du prix d'été en c€/KWH >1GWH/an	-0.100
Tarif TEL	
Abonnement mensuel en €	775.86
Prix du kWh d'hiver en c€/KWH	5.079
Prix du kWh d'été en c€/KWH	4.329

**Communes de Kilstett, Still et Stutzheim**

TARIFS	PRIX
Tarif A	
Abonnement mensuel en €	5.82
Prix du kWh en c€/KWH	8.860
Tarif B	
Abonnement mensuel en €	5.82
Prix du kWh en c€/KWH	6.874
Tarif C	
Abonnement mensuel en €	10.30
Prix du kWh en c€/KWH	5.450
Tarif C+	
Abonnement mensuel en €	12.54
Prix du kWh en c€/KWH	5.425
Tarif B2l	
Abonnement mensuel en €	15.51
Prix du kWh en c€/KWH	5.275

## Souscription

Tarifs TEP harmonisés transport

ABONNEMENT €/an	PRIX de base €/MWH	PRIME FIXE annuelle Intersaison €/MWh/j	PRIME FIXE annuelle Hiver €/MWh/j	PRIME FIXE annuelle Eté €/MWh/j	PRIX Intersaison Majoration €/MWH	PRIX Hiver Majoration €/MWH	PRIX Eté Majoration €/MWH
8035.61	20.40	379.10	515.90	250.70	28.02	28.24	27.84

Tarif trinôme

SAISON	APPLICATION d'une majoration complémentaire €/MWH
Eté	23.59
Hiver	22.76